

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 01/03/22

### DÉLIBÉRATION N° C.2022-2

### DOTATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT ET AIDES DE L'ETAT AU TITRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 202

Date de la convocation  
22/02/2022

Le 01/03/22 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		MH MICHON	x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	136,500

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe	x				
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.		C. ARFEUILLERE	X		
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie	X				
	VIDAL Marie-Laure		J. CORNELISSEN	X		
23	ZIOLO Eric		JM. TAGUET	X		
	CHEVREUX Laurence	X				
	DEFEMME Catherine		L. CHEVREUX	X		
	JOUANNETAUD Marinette					
	LEGER Jean-Luc	X				
	MARTIN Valéry		C. ARFEUILLERE	x		
	SIMONET Valérie		L. CHEVREUX	x		
87	LARDY Brigitte			x		
	MALET Patrick	x				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	6	7		13	75,833

#### Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony	X				
	FONFREDE Alain					
VMM	MONTIGNY Pascal	X				
	BONNET-TENEZE V.	X				
	BOUCHOT Estelle					
	BOURROUX François					
VEM	LELIEVRE Carla					
	SAVIGNAC Sylvie	x				
	CHAUMEIL Romain					
CGS	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
	BONIFAS Marina			x		

	LETELLIER Thierry	x				
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin			x		
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard			X		
	ROULLAND René		C. PARDANAUD	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana	X				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël	X				
	TOTAL / 32	11	1		12	36,000

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier					
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Lilliane	x				
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément			x		
BOISSONNEAU Marie-Lise	x				
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre		J. CORNELISSEN	x		
CHARTIER Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel			x		
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno					
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise			x		
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine					
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud	x				
MAGIMEL Alain	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence			x		

MORATILLE Gérard	x				
NOUAILLE Josette	x				
PENEL Eric	x				
PEREON Julien	x				
PETIT Pascal					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène	x				
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	x				
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.				x	
VINATIER Catherine					
VIROLLE Sabine			B. POUYAUD	x	
TOTAL / 65	28		2		30

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE Sylviane		G. MAGRIT	x		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia	x				
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre		C. BREBION	x		
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle					
LAPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		B. REUGE	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			x		
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain	x				
TOTAL / 43	15	3		18	

## Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine		JP BOSDEVIGIE	x		
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST F.					
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	5	2		7	
Communes et EPCI=30 % des voix	59	8		67	91,000

**Participaient également à la réunion :** Mmes CHABROL (CR) et ROME (CESER), MM. BEYNEL et VALADE (CV), deux auditeurs des communes de Bujaleuf et Rilhac-Treignac.

**Personnels du Syndicat mixte :** Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER, Jessica HUREAUX.

### CODE PROJET 9102 (Fonctionnement général)

#### Le rapporteur expose :

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

#### ➤ **Dotation de fonctionnement de l'Etat 2022 :**

#### **Description du projet :**

Chaque année, l'Etat attribue aux Parcs naturels régionaux de France une participation financière pour la mise en œuvre de leur charte afin de poursuivre la réalisation des objectifs fixés.

Au titre de l'exercice 2022 la participation prévisionnelle de l'Etat à notre PNR s'élève à 100 000 € et s'établit de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Actions de mise en œuvre des objectifs de la charte	160 000 €	Subvention Etat	100 000 €
		Autofinancement PNR	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>

### Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à demander la participation de l'Etat selon le plan de financement présenté ci-dessus et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.

### ➤ Aides de l'Etat au titre du programme d'actions 2022

#### Description du projet :

---

Pour l'année 2022, l'Etat (DREAL Nouvelle Aquitaine) contribue au fonctionnement du Parc dans la réalisation d'actions selon les aides ci-dessous :

- Enveloppe "paysage, eau et biodiversité" à hauteur de 20 000 € ;
- Enveloppe "développement durable" à hauteur de 4 000 €.

A l'issue de rencontres de travail, les actions qui peuvent être accompagnées ont été identifiées de la manière suivante :

#### Enveloppe "paysage, eau et biodiversité"

Programme	Code projet_Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
P1_Connaissance	1101 Inventaire Stoc EPS	Prestation tous les 2 ans en dehors de N2000	12 000 €	30%	3 600 €
P1_Connaissance	1102 Porter à connaissance (cahier du patnat)	Livret Suivi Avifaune 12 ans - conception (mise en page et impression), illustration et cession droits	9 000 €	30%	2 700 €
P3_Milieux	1303 Réseau de SIEM	ADNe - prestation et matériel de terrain	8 000 €	40%	3 200 €
P2_Grand public	7208 Base découverte	Nedde : sentier interprétation+ base découverte	15 000 €	70%	10 500 €
<b>Total enveloppe "paysage, eau et biodiversité" (BOP 113)</b>			<b>44 000 €</b>		<b>20 000 €</b>

#### Enveloppe "développement durable"

Programme	Code projet_Projet	Action	Dépenses Prévisionnelles	Financement ETAT	
				Taux	Montant
P1_Plan Climat Energie Territorial	6109 Programme ADAPTCC	Défi de la transition	5 000 €	80%	4 000 €
<b>Total enveloppe "développement durable" (Programme 159)</b>			<b>5 000 €</b>		<b>4 000 €</b>

### Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué ci-dessus :
  - 100 000 € au titre de la dotation de fonctionnement
  - 24 000 € au titre du programme d'action 2022

## LE COMITE SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

- d'autoriser le Président à demander la participation de l'Etat selon le plan de financement présenté ci-dessus et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.
- d'autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat comme indiqué ci-dessus :
  - 100 000 € au titre de la dotation de fonctionnement
  - 24 000 € au titre du programme d'action 2022

Nombre de délégués en exercice : 181

**Présents : 66/ Votants : 82 (dont 16 pouvoirs) / Pour : unanimité / Contre : / Abstention :**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en Sous-  
préfecture d'Ussel (19) au titre du  
contrôle de légalité  
Le 07.03.22  
et qu'elle a été affichée  
Le 07.03.22



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

REÇU LE

07 MARS 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)